



## ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-223

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER  
TRAVAUX DE GIROBROYAGE - RUE DES FRERES LUMIERE

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**VU** la demande des Services Techniques Municipaux concernant la réalisation de travaux de girobroyage ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre les travaux, assurer la sécurité des usagers et des agents intervenants ;

### ARRÊTE

**Article 1 :**

Des travaux de girobroyage seront réalisés, le jeudi 24 avril 2025 de 05h00 à 9h00 par les services techniques de la Commune, sur la rue des Frères Lumière.

**Article 2 :**

Le stationnement sera temporairement interdit rue des Frères Lumière, en face de la boulangerie EPIFURIEU au stop du Laboratoire BCH.

**Article 3 :**

Pendant la durée des travaux, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

**Article 4 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la Commune.

**Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 22 avril 2025.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
  
Jean-Marie SABATIER

Publié le 22/04/2025